



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#165 - septembre - octobre 2022

Prêts pour la
rentrée à *Lèves* !



INSOLITE UNE MONTGOLFIÈRE À LÈVES

Merci à Charles Deroche pour cette photo prise sur le vif d'une montgolfière au dessus des habitations lévoises, dans le quartier des Boissières.

L'ÉDITO DU MAIRE



Au début de l'été, Lèves a vibré au rythme des 1 111 ans de la bataille de Rollon, première page de l'histoire de notre commune. Malgré la canicule, près de 10 000 visiteurs sont venus célébrer cet événement autour des différentes animations proposées durant trois jours lors de la fête Vikings.

C'est toute une commune qui s'est rassemblée dans un esprit festif et familial, tandis que les résidents et professionnels de la fondation d'Aligre ont pu bénéficier gratuitement des spectacles proposés dans le parc de leur établissement. Une fête populaire et solidaire.

Bénéficiant d'une importante couverture presse, cet événement a mis un beau coup de projecteur sur Lèves.

Merci aux élus, aux services de la ville, aux équipes de la fondation d'Aligre, aux bénévoles et à l'ensemble des partenaires qui ont permis la bonne tenue de ce qui aura été une belle promotion pour Lèves, participant ainsi à son rayonnement et son attractivité.

Après un été qui je l'espère aura été source de repos pour chacun d'entre vous, voici venu le temps de la rentrée, avec les temps forts que sont le pique-nique organisé aux étangs et le forum des associations, contribuant au dynamisme et à la bonne ambiance de la commune.

Les deux écoles de Lèves accueillent près de 500 de nos jeunes Lévois, qui peuvent bénéficier de locaux dont nous prenons

soin. De nouveaux marquages de jeux ont été tracés dans la cour de l'école maternelle, pendant que l'école élémentaire bénéficiait de la dernière phase de ses importants travaux de restructuration. Restent pour cette dernière encore 3 classes qui seront rénovées lors des vacances de la Toussaint.

Malgré une situation budgétaire tendue, qui risque de s'aggraver avec l'inflation qui s'installe et une situation économique difficile, nous tâchons de maintenir l'ensemble des services proposés aux familles, et de les améliorer lorsque cela est possible. Pour cela, il est nécessaire de garder le cap d'une bonne gestion municipale afin d'aborder l'avenir avec sérénité.

C'est aussi par une gestion efficace et prudente que nous pouvons continuer à investir pour améliorer la qualité de vie de Lèves pour aujourd'hui comme pour demain, à l'image du projet Cœur de village dont le permis d'aménager vient d'être déposé. D'autres projets suivront, fidèlement aux engagements pris devant vous, en responsabilité.

Enfin, je veux ici souligner ma reconnaissance et toute mon amitié envers Michel Common.

Très belle rentrée à chacun d'entre vous.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental



P4
C'est la rentrée !



P16
Retour en images



P8
Fête Vikings
Retour en images



P18
Sport
Félicitations au football et au tennis



P10
Finances
Rapport d'activités 2021



P20
A la découverte des associations



P15
In Memoriam
Hommage à Michel Common



P31
Lèv'ents



C'EST LA RENTRÉE !

PRÈS DE 480 ÉLÈVES REPRENENT LE CHEMIN DES ÉCOLES



L'école élémentaire Jules Vallain qui bénéficie d'importants travaux de rénovation depuis un an.

150 élèves en maternelle et 325 élèves en élémentaire reprennent le chemin de l'école le 1^{er} septembre. L'occasion pour le Pied de Fée de faire un point sur la rentrée scolaire avec Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire en charge de la vie scolaire, la petite-enfance et la jeunesse.



Interview de Marie-Hélène FERREIRA

Adjointe au maire en charge de la vie scolaire, la petite-enfance, et la jeunesse

P2F : Comment abordez-vous cette rentrée ?

Nous observons une baisse assez significative des effectifs et une

légère hausse en élémentaire. Nous prévoyons 150 élèves en école maternelle et 325 en école élémentaire (chiffres connus début août). Par conséquent, nous passons de 8 à 7 classes en maternelle, avec des effectifs qui restent cela étant en quantité raisonnable par classe (22 élèves en moyenne). Cette situation, qui risque de se poursuivre selon nos données prospectives, prouve qu'il est important de poursuivre une politique de croissance continue et régulière de la population, afin d'attirer de nouvelles familles pour a minima maintenir le nombre d'enfants et de classes.

Malgré la baisse d'effectifs et la fermeture de classe en maternelle, nous maintenons l'équivalent de 6 postes d'Atsem à temps plein, ce qui place Lèves parmi les communes les mieux dotées du département en termes de nombre d'Atsem par élève (avec la logique suivante : l'équivalent d'un poste à temps plein pour les petites et moyennes sections et d'un poste à mi-temps pour les grandes sections). Preuve, chiffres à l'appui, des efforts importants que poursuit la municipalité pour l'encadrement de nos élèves de maternelle, dans un contexte budgétaire rappelons-le qui est de plus en plus difficile pour les collectivités locales.

P2F : Qu'en sera-t-il des activités et sorties scolaires pour cette année 2022-2023 ?

Après une année 2021/2022 lors de laquelle la crise sanitaire s'est prolongée, nous avons bon espoir que l'ensemble des activités et projets puissent se dérouler dans de bonnes conditions. Attachés à accompagner les initiatives des équipes éducatives des deux écoles, nous avons d'ailleurs augmenté cette année sensiblement l'enveloppe globale

aux coopératives scolaires, avec 3000 euros de subventions supplémentaires pour permettre de mener à bien le projet de classes transplantées. A noter également que nous maintiendrons notre enveloppe allouée aux fournitures scolaires, soit 50 euros par élève et par an.

Et nous continuons parallèlement à investir pour améliorer l'équipement de nos deux écoles, à l'image des ordinateurs portables que nous avons achetés pour la maternelle comme pour l'élémentaire l'année dernière, ou les nouveaux marquages tracés dans la cour de l'école maternelle durant l'été.

P2F : Quel est l'impact de l'inflation sur les services périscolaires (cantine, garderie, bus...) ?

Lèves a la chance, pour une commune de notre taille, d'avoir de nombreux services périscolaires. Mais cela a un coût, et face à la forte inflation que nous subissons (hypothèse autour de 7% pour 2022) nous allons devoir prévoir une augmentation des tarifs des différents services, comme le font la plupart des communes, et alors que nous n'avons appliqué aucune augmentation depuis 2016. Ce sera à l'ordre du jour du prochain conseil municipal pour une application à partir de janvier 2023. Nous ferons en sorte de trouver le meilleur équilibre possible entre l'augmentation des coûts (particulièrement de l'énergie et des denrées alimentaires) et la nécessité de permettre aux familles d'inscrire leurs enfants aux différents services dont ils ont besoin.

J'espère également que nous aurons une année plus sereine concernant les services de transports scolaires, qui ont subi l'année dernière les difficultés rencontrées nationalement par un secteur en crise, avec de nombreuses grèves. Chaque année, nous réajustons les circuits selon l'évolution de la population et des besoins, afin de le rendre optimal quartier

par quartier. Je rappelle que beaucoup de communes alentour ne bénéficient pas de ce service, auquel nous tenons.

P2F : Le double repas à la cantine (choix entre repas classique et repas végétarien) sera-t-il maintenu ?

Cela correspondait à un engagement que nous avons pris auprès des représentants des parents d'élèves : depuis janvier 2022, nous proposons à l'ensemble des enfants de choisir chaque jour entre un repas classique (avec viande ou poisson) et un repas végétarien, en partenariat avec la cuisine centrale de Chartres métropole. Cela avait nécessité une réorganisation des services municipaux. L'expérimentation s'étant déroulée dans de bonnes conditions et les retours étant globalement positifs, avec une baisse du gaspillage alimentaire, nous avons décidé de pérenniser ce dispositif.

P2F : Où en sont les travaux de l'école élémentaire Jules Vallain ?

Les travaux de restructuration touchent à leur fin. La quasi-totalité est terminée en cette rentrée scolaire. Il ne restera que 3 classes au rez-de-chaussée à finaliser pendant les vacances de la Toussaint. Je tiens à remercier particulièrement le directeur, l'équipe enseignante et les élèves pour leur patience et leur compréhension durant cette année de travaux.

Après la Toussaint, nous organiserons une journée portes-ouvertes ainsi qu'une exposition sur l'histoire des écoles de Lèves depuis la III^{ème} République. J'appelle les Lévois qui ont des photos (classes, écoles, enseignants, etc.) et autres documents à donner ou à prêter à nous les faire parvenir, en format numérisé par email (contact@leves.fr) ou en format papier à l'accueil de la mairie. Merci !

APPEL AUX LÉVOIS :



ÉCOLE JULES VALLAIN RECHERCHE DOCUMENTAIRE

A l'occasion de la fin des travaux de rénovation de l'école élémentaire Jules Vallain, une exposition sera réalisée sur le thème "Histoire des deux écoles de Lèves".

Pour cela, nous recherchons toutes photos (classes, écoles, enseignants, etc.) ou autres documents que vous avez en votre possession. Prêt ou don, version papier ou numérisée, faites vous connaître **avant le 30 septembre** en mairie :

02 37 180 180 / contact@leves.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES PRÉPARE SA RENTRÉE



L'année s'est achevée pour nos 20 conseillers municipaux jeunes le 1^{er} juillet lors de la séance plénière où ils ont présenté l'ensemble de leur travail (cabine à livres, gazette du part'âge...), et nous les en félicitons !

Place à une nouvelle année pour nos 10 CM2 qui seront rejoints par 10 nouveaux CM1 lors des élections prévues le 17 octobre prochain.



CALENDRIER DES ÉLECTIONS

La moitié du Conseil municipal des jeunes va être renouvelée. Les élèves de CM1 éliront 10 nouveaux conseillers : 5 filles et 5 garçons, élus pour 2 ans.

Appel à candidature : **du 05 au 18 septembre**
Dépôt de candidatures : **du 19 au 26 septembre**
Campagne électorale : **du 03 au 14 octobre**
Election et dépouillement : **lundi 17 octobre**
Installation du nouveau CMJ : **lundi 21 novembre**

LES BÉNÉVOLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE VOUS ACCUEILLENT



Les bénévoles de la bibliothèque vous accueillent au sein de l'espace Gabriel Loire, 39 avenue de la Paix :

- **mercredi de 10h à 12h et de 16h à 18h**

- **samedi de 10h à 12h**

(hors vacances scolaires)

OUVERT À TOUS

Renseignements en mairie : 02 37 180 180



Nous recherchons des livres à destination des enfants. Si vous souhaitez faire des dons, merci de contacter Brigitte Moreau, adjointe au maire en charge des affaires culturelles : 06 13 11 43 45 / brigitte.moreau@leves.fr.

REPRISE DES ACTIVITÉS POUR LES SÉNIORS INSCRIVEZ-VOUS !



■ Les activités du lundi se déroulent à l'espace Gabriel Loire (39 avenue de la Paix). Une salle vous est réservée pour que vous puissiez échanger et profiter d'activités manuelles, de jeux de société, etc. Reprise le lundi 03 octobre à 14h.

■ Chaque jeudi à 12h, vous avez la possibilité de partager un repas, confectionné par Chartres métropole restauration à l'Espace Soutine. Au menu : bonne humeur et convivialité ! Reprise le jeudi 08 septembre à 12h.

Inscrivez-vous auprès de Fabienne Morizet au 06 77 58 30 23. Plus d'infos en mairie au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.

NOUVEAUTÉ DU CÔTÉ DES POUBELLES JAUNES



Depuis le 4 juillet dans les communes de Chartres métropole, le tri des emballages est simplifié et étendu à des déchets qui n'étaient jusqu'ici pas recyclés.

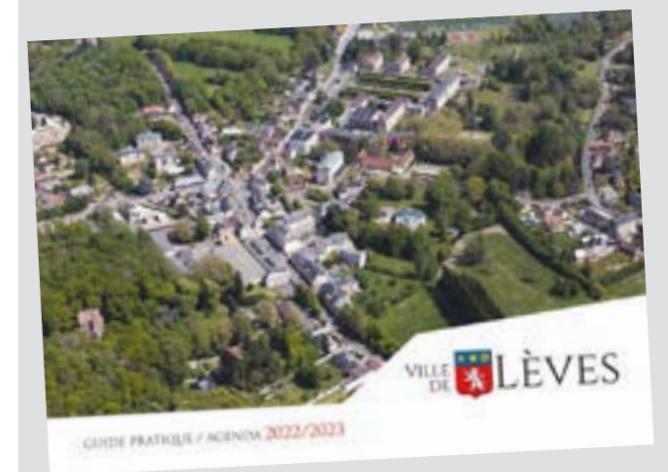
Cette mesure intervient dans le cadre de la Loi de Transition Énergétique (LTECV). En effet, tous les types d'emballages seront collectés ensemble. Qu'ils soient

en plastiques (pots de yaourts, barquettes, tubes, sachets, etc.), en papier, en carton, ou bien en métal.

+ d'infos sur le chartres-metropole.fr.

Calendrier des collectes des déchets à retrouver sur leves.fr ou en mairie.

LE NOUVEAU GUIDE - AGENDA DE LA COMMUNE EST DISPONIBLE !



Ce guide vous est distribué dans vos boîtes aux lettres. Vous y trouverez toutes les informations sur la commune et notamment la présentation des associations et activités lévoises.



RETOUR EN IMAGES DE LA FÊTE VIKINGS

► VIDEO sur le Youtube de la ville



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2021

Lors de la séance du 30 juin dernier, le Conseil municipal a adopté le Compte Administratif 2021, qui retrace l'ensemble des recettes et dépenses réalisées. Le Pied de fée vous présente comment la municipalité gère votre argent.

CALENDRIER BUDGÉTAIRE 2021



DOB : Débat d'Orientations Budgétaires : débat sur l'évolution budgétaire des prochaines années, qui doit précéder le vote du BP.

BP : Budget Primitif, qui prévoit l'ensemble des recettes et dépenses de l'année à venir.

DM : Décisions Modificatives budgétaires, qui apportent des ajustements au budget.

BS : Budget Supplémentaire, voté en milieu d'année, qui permet d'intégrer dans le budget un certain nombre d'ajustements, notamment les sommes réelles des dotations et subventions, et qui permet la reprise des résultats de l'année antérieure.

CA : Compte Administratif, voté avant le 30 juin de l'année N+1, qui retrace l'exactitude des recettes et dépenses réellement effectuées.

LES RÉSULTATS 2021

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	6 632 106,76€	7 712 495,80€
Opérations réelles	4 408 922,07€	6 739 931,30€
Opérations d'ordre	2 223 184,69€	910 374,50€
Report 2020	0€	62 190€
RAR*	0€	0€
INVESTISSEMENT	6 857 902,53€	6 536 877,38€
Opérations réelles	3 213 073,59€	2 781 128,45€
Opérations d'ordre	976 012,74€	2 288 822,93€
Report 2020	304 282,31€	0€
RAR*	449 635,39€	1 466 926,60€
RÉSULTAT CUMULÉ	13 490 009,29€	14 249 373,18€
Excédent cumulé	759 363,89€	

*RAR = restes à réaliser : dépenses ou recettes engagées en année N pour des opérations qui s'étalent sur plusieurs exercices. Les RAR ne concernent que la partie investissement.

DÉPENSES RÉELLES

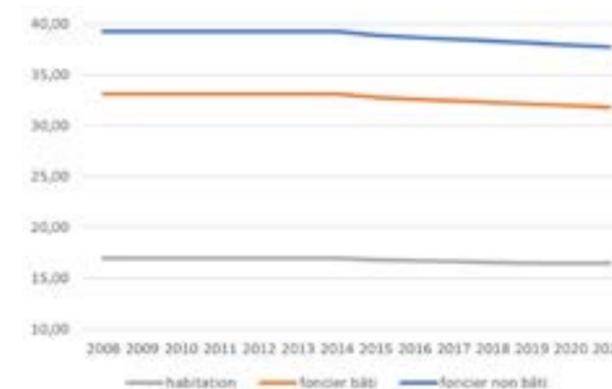
CAF BRUTE (excédent)*	1 158 920,23€
Charges de personnel	2 930 563,37€
Charges à caractère général	1 102 086,91€
Autres charges de gestion courante	222 665,75€
Charges financières	114 633,13€
Charges exceptionnelles	38 972,91€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	4 408 922,07€

*Hors cessions d'immo

RECETTES RÉELLES

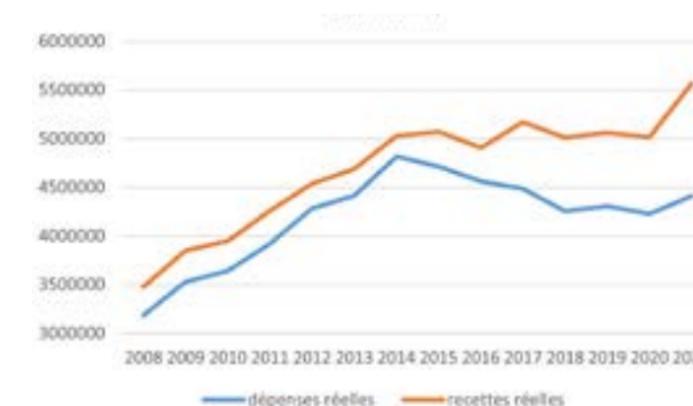
Impôts et taxes	3 349 171,58€
Dotations et subventions	1 504 189,29€
Produits des services	657 200,38€
Autres produits de gestion courante	31 177,31€
Produits exceptionnels*	21 960,14€
RECETTES RÉELLES TOTALES*	5 567 842,30€

IMPÔTS

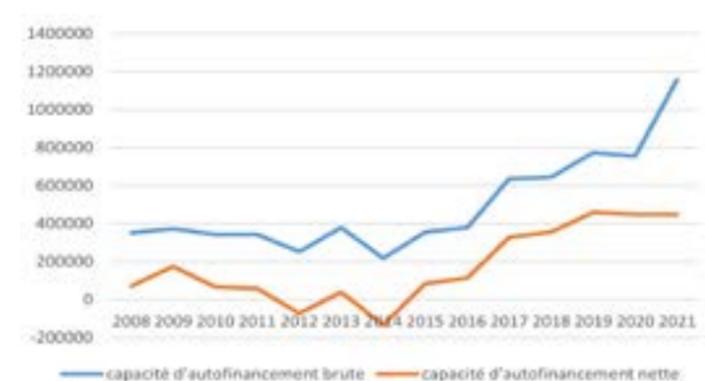


À la suite du transfert du service petite-enfance (gestion des crèches) du CCAS vers la ville au 1^{er} janvier 2021, le budget de fonctionnement a mécaniquement augmenté par rapport aux années précédentes, en dépenses comme en recettes. Grâce à une gestion optimisée des services municipaux et à une bonne dynamique immobilière qui a permis de voir augmenter les recettes de taxe foncière et de droits de mutations, la capacité d'autofinancement de la commune continue son amélioration. Par ailleurs, la municipalité avait baissé en 2021 les taux communaux des taxes locales (sauf la taxe d'habitation qui est désormais figée) pour la 7^{ème} année consécutive.

DÉPENSES ET RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT (hors cession d'immo)



AUTOFINANCEMENT (hors cession d'immo)



LES INVESTISSEMENTS

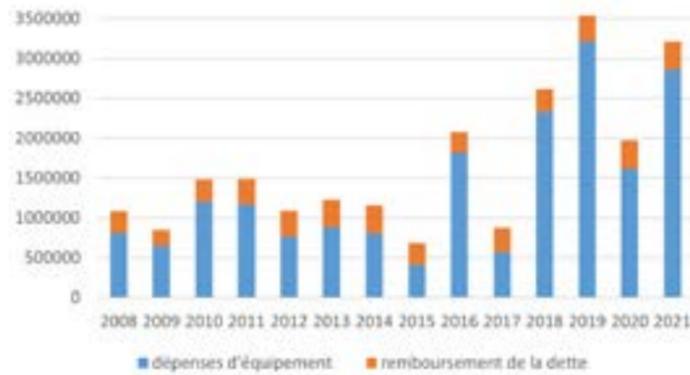
DÉPENSES RÉELLES

Immo corporelles	2 321 769,97€
Remboursement emprunts	355 402,18€
Subvention	150 000€
Immo en cours	17 330,52€
Immo incorporelles	28 571,22€
DÉPENSES RÉELLES TOTALES	3 213 073,59€

RECETTES RÉELLES

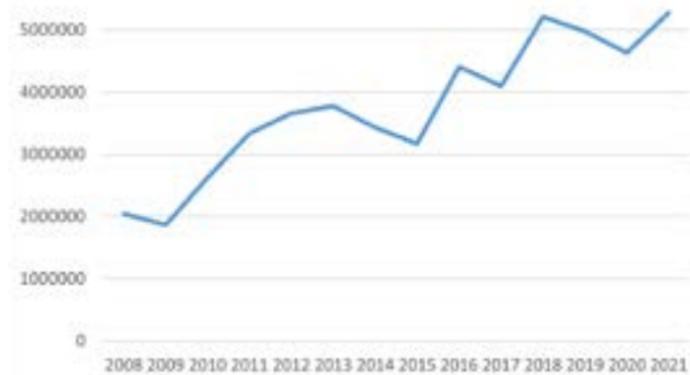
Déficit d'investissement (dont report 2020)	736 227,45€
Excédents de FCT capitalisés	849 636,89€
Subventions	445 886,20€
FCTVA	439 977,30€
Taxe d'aménagement	45 628,06€
RECETTES RÉELLES TOTALES	2 781 128,45€

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

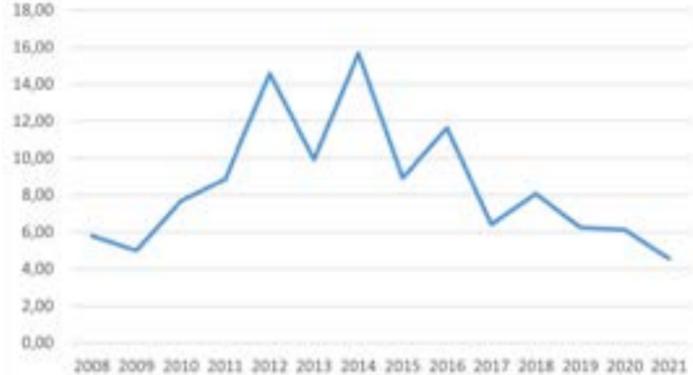


L'année 2021 a connu un fort niveau d'investissement, avec près de 3 millions d'euros de dépenses d'équipement. Le début des travaux de l'école Jules Vallain et de la rue de Bailleau, ainsi que les travaux d'entrée de ville avenue de la Paix sont les principales dépenses concernées. Avec un nouvel emprunt en 2021, l'encours de la dette est passé à 5,2 millions d'euros. Quant à la capacité de désendettement, celle-ci est passée à seulement 4,55 années (durée de remboursement de la dette sans dépense d'investissement supplémentaire), grâce à un meilleur autofinancement (voir page précédente). En-dessous de 8 années, il est considéré que la situation est saine.

ENCOURS DE LA DETTE



CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT



QUELQUES RÉALISATIONS 2021

VOIRIE ET AMÉNAGEMENT



Rue de Bailleau (phase 1)



Avenue de la Paix



Aménagements paysagers rue des Vaux de Lèves



Sécurisation rue de Longsault

SÉCURITÉ



Installation de nouvelles caméras (ici Grange aux 4 vents)



Nouveau véhicule pour la Police municipale

ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Ordinateurs portables dans les deux écoles



Travaux école Jules Vallain

HOMMAGE À MICHEL COMMON



qu'il décida de s'engager pour la commune à l'approche de la retraite.

Michel Common fut conseiller municipal de Lèves de 2008 à 2020, tout d'abord dans l'opposition où il défendit ses convictions avec constance et ténacité, ensuite dans la majorité nouvellement élue en 2014. Doyen de l'assemblée, il força le respect de tous par sa lutte courageuse contre la maladie comme par l'attitude d'un homme qui inspira chacun et qui avait la volonté de transmettre le meilleur de lui-même aux nouvelles générations. Positif et rassembleur, il marqua le conseil municipal par son esprit de concorde et de sagesse.

Habitant le quartier du Mousseau, il était très attaché à Lèves, dont il appréciait la richesse naturelle et l'esprit village à proximité de Chartres. Il a toujours considéré que notre commune devait faire cause commune avec la ville centre de l'agglomération. C'était pour lui une évidence que nos intérêts étaient communs et que l'on devait aller dans la même direction, tout en préservant les identités de chaque collectivité.

Grand défenseur de la protection de la biodiversité de Lèves, il promut de longue date avec ardeur et passion l'idée de réaliser la continuité écologique de la promenade du Couason depuis le centre-ville jusqu'à

la mare Corbonne à Seresville où se projetait la réalisation de la nouvelle station d'épuration. Il rêvait de la remise en eau de cette jolie vallée qui traverse Lèves, renforçant ainsi son attrait et le plaisir de s'y promener. C'est aussi de lui que nous nous inspirons en travaillant actuellement avec Chartres métropole sur cette possibilité.

Quel que soit le sujet, Michel Common nous rappela sans cesse le devoir de respect de nos engagements et nous encouragea à mener à bien nos projets en dépassant les difficultés et en surmontant les obstacles. Il nous invita à garder l'intérêt général comme moteur et à viser l'amélioration à long terme de la qualité de vie de Lèves sans oublier les nécessités du quotidien.

D'une grande fidélité à ses amis, Michel Common ne manquait jamais de donner de lui-même. Il était un mari, un père et un grand-père aimant et attentionné, fier de sa famille.

A Marie-Lou son épouse, à Lucille et Jean-Eudes ses enfants et à ses petits-enfants, la municipalité adresse ses condoléances émues et ses affectueuses pensées.

Merci Michel !

La ville de Lèves dispose de deux budgets, le budget principal de la commune et le budget annexe de l'Espace Soutine (voté par le Conseil municipal), ainsi que le budget autonome du CCAS (voté par le Conseil d'administration du CCAS). L'essentiel du budget du CCAS avait été transféré au 1^{er} janvier 2021 vers le budget principal de la commune, suite à la décision de transfert du service petite enfance. Voici les résultats des comptes administratifs 2021 de l'Espace Soutine et du CCAS, votés respectivement le 30 juin et le 13 juin derniers :

■ ESPACE SOUTINE

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	54 389,24€	32 726,18€
Opérations réelles	38 677,37€	32 726,18€
Opérations d'ordre	0€	0€
Report 2021	15 711,87€	0€
RAR	0€	0€
INVESTISSEMENT	0€	1 246€
Opérations réelles	0€	1 246€
Opérations d'ordre	0€	0€
Report 2021	0€	0€
RAR	0€	0€
RÉSULTAT CUMULÉ	54 389,24€	33 972,18€
Déficit cumulé		20 417,06€

La commune dispose d'un compte « annexe » qui a vocation à gérer une partie des recettes et dépenses de l'Espace Soutine, afférentes à la saison culturelle (achats de spectacles et frais associés ; recettes de billetterie), et aux locations pour pouvoir récupérer la TVA. Les investissements sur les bâtiments, et les dépenses de gestion technique et administrative sont prises en charge directement sur le compte principal de la commune.

■ CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	18 766,54€	78 380,96€
Opérations réelles	17 562,14€	38 541,11€
Opérations d'ordre	2 805,47€	0€
Report 2021	0€	39 839,85€
RAR	0€	0€
INVESTISSEMENT	0€	12 576,59€
Opérations réelles	0€	2 805,47€
Opérations d'ordre	0€	0€
Report 2021	0€	9 771,12€
RAR	0€	0€
	Excédent cumulé	70 589,94€
RÉSULTAT CUMULÉ	20 367,61€	90 957,55€

Le CCAS est une structure administrative qui présente un compte « autonome » de la commune de Lèves, avec les missions principales suivantes : activités pour les seniors, accompagnement social, relations avec les bailleurs sociaux. Les investissements portant sur la maintenance des bâtiments sont directement pris en charge par la commune, propriétaire des locaux.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris le décès de Michel Common le 1^{er} juillet dernier à l'âge de 76 ans. Au service des autres, il était de ces personnalités affables et attachantes, auprès duquel l'on aimait être en compagnie, discuter avenir et stratégie tout comme partager de bons et simples moments amicaux.

Meneur d'équipe, il connut une riche carrière professionnelle qui le mena jusqu'à diriger 150 personnes dans le secteur des travaux publics au sein de la SCR (devenue Eiffage). Homme d'engagement et de devoir, il siégea au conseil des Prud'hommes, et fut nommé Chevalier de l'Ordre national du mérite. C'est tout naturellement



LUNDI 10 OCTOBRE : RÉUNION SUR LES FINANCES MUNICIPALES

De 18h30 à 20h - mairie, salle du Conseil
Venez échanger avec le maire sur le compte administratif 2021
et sur les perspectives financières à venir.
Ouvert à tous

RETOUR EN IMAGES

EXPOSITION DES BORDS DE L'EURE



L'exposition des bords de l'Eure sur le thème "911- 1944 entre deux batailles millénaires" a été inaugurée le 08 juillet dernier. La ville de Lèves remercie ses partenaires financiers.

VISITES DU RUCHER DE CHAVANNES



Le rucher de Chavannes a été visité par plusieurs écoles du Département. Les enfants ont pu découvrir le chalet des abeilles mais aussi participer à la plantation de fleurs.

L'ÉCOLE DE MUSIQUE PRÉSENTÉE AUX ÉLÈVES



Les enseignants de l'école municipale de musique de Lèves ont présenté aux enfants du CP au CM2 les différents instruments proposés au sein de l'école. De manière ludique et conviviale ils ont fait participer les élèves à cette découverte. Si vous souhaitez inscrire votre enfant, contactez l'école de musique au 06 85 32 69 28 ou la mairie au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



SHOPPING À LA FONDATION D'ALIGRE



Les résidents de la Fondation d'Aligre ont pu faire leur shopping le 24 juin dernier. Trois enseignes spécialisées sont venues proposer des vêtements adaptés pour le bonheur de tous.

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les 20 conseillers municipaux jeunes étaient réunis le 1^{er} juillet pour le dernier conseil municipal de l'année. Entre autre, ils ont présenté un projet de cabane à livres.

TRAVAUX ÉCOLE JULES VALLAIN



Les travaux se sont poursuivis cet été avec la rénovation totale des 8 salles de classe du 1^{er} étage ainsi que l'espace central avec la salle des maîtres et les sanitaires.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER PROMENADE DU BOIS LION



Un bassin d'orage a été créé en contrebas de la promenade du Bois Lion. Cet ouvrage permettra de retenir les eaux de pluies de surface lors des grandes précipitations.

PLEIN ÉTÉ POUR LES ACCUEILS DE LOISIRS



L'été fut chaud, l'été fut beau pour les enfants des accueils de loisirs de Lèves ! Ils ont bénéficié de nombreuses activités et notamment sur la commune avec, pour les grands, une initiation au tir à l'arc par l'Arc Club de la Vallée de l'Eure ; et pour les petits, la découverte du rucher de Chavannes par l'Abeille Lévoise.



TRAVAUX RUE DE BAILLEAU / AVENUE DE LA PAIX



Le revêtement de l'enrobé au niveau du giratoire à l'intersection de la rue de Bailleau et de l'avenue de la Paix a été mis en œuvre en juillet, avant les derniers aménagements.

LA COUR DES MATERNELS EN COULEURS !



De nouveaux marquages ont été réalisés pendant l'été dans la cour de l'école maternelle : marelle, cible et délimitations ont bénéficié d'un coup de peinture.

FÉLICITATIONS AU FOOTBALL & AU TENNIS !



Le président Yvan Vannier (à la gauche du maire), l'entraîneur principal Patrick Godard, l'entraîneur adjoint Farid El Bardaoui, le capitaine Mickaël de Oliveira et l'équipe 1 du Football club de Lèves remettent le maillot de la montée à Rémi Martial, maire de Lèves, aux côtés d'Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge des associations.

Avec la montée du football en première division départementale et celle du tennis masculin en régionale, Lèves a connu une belle année sportive. Comment la municipalité accompagne-t-elle les associations ? Entretien avec Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge des associations.

Interview de Olivier PICHEREAU

Adjoint au maire en charge des associations

P2F : Olivier Pichereau, êtes-vous satisfait des montées des équipes de football et de tennis ?

Bien entendu ! Cela faisait 30 ans que le Football club de Lèves n'avait

pas connu la première division départementale. Quant au

tennis, nous sommes heureux que l'équipe masculine ait rejoint le niveau régional grâce à une équipe qui est montée en puissance ces dernières années. Les garçons rejoignent ainsi les filles, qui étaient déjà en catégorie régionale. Ainsi, deux clubs phares de Lèves font honneur à nos couleurs.

P2F : Comment expliquez-vous ces bons résultats ?

Nous avons ici deux clubs qui ont su ces dernières années allier sérieux organisationnel et bonne ambiance. Ainsi, ces deux associations ont à la fois gagné en adhérents (près de 300 pour le football et près de 200 pour le tennis) et en



Le président Stéphane Douarre (accroupi à gauche), les membres du bureau et l'équipe 1 masculine du Tennis Club de Lèves (Jérémy Hainselin 5/6, Alexis Lagneau 15 - absent sur la photo-, Maxime Lefranc 15, Jonathan Rebeix 15/1, Yohann Prieur 15/1 et Cédric Lamiche 15/3) reçus à la mairie par le maire et par Olivier Pichereau.

niveau sportif, tout en conservant un état d'esprit convivial que nous appelons de nos vœux. Je pense aussi que les investissements importants menés ces dernières années par la municipalité (stade synthétique, nouveau club-house, vestiaires rénovés) a aidé le football à mieux se structurer et à obtenir ces bons résultats. Quant au tennis, nous avons conscience de devoir répondre à l'évolution de leurs besoins. Le maire m'a demandé de réfléchir à différents scénarios pour prévoir d'ici quelques années la construction de deux courts couverts de tennis.

P2F : Quels sont les objectifs de la ville de Lèves en termes de performance sportive ?

Lèves n'a pas vocation à accueillir des équipes qui visent le niveau national. Nous n'en avons ni les moyens ni les structures. Par contre, nous encourageons les clubs à promouvoir un esprit convivial et familial. Le football est un bon exemple : si nous parlons ici de la montée de l'équipe 1, je tiens à saluer la présence et les bons résultats des équipes

enfants, dans de nombreuses catégories. Nous promovons également le développement du football féminin avec la section sportive du lycée Jehan de Beauce.

P2F : Concrètement, comment accompagnerez-vous ces montées en cette nouvelle saison ?

Nous souhaitons que les équipes de football et de tennis se maintiennent à minima. Cela demande des moyens. Après que nous ayons déjà augmenté cette année l'enveloppe globale de subventions aux associations (passant de 60 000 à 65 000 euros), nous allons étudier un ajustement de notre soutien financier, en respect des critères objectifs d'attribution que nous avons mis en place il y a quelques années, tout en respectant notre équilibre budgétaire. Et globalement, nous restons à l'écoute des besoins de chacun, financièrement comme en termes d'équipements.



La ville a réalisé en 2017 un stade synthétique (le nouveau stade Claude Piau, au sein du complexe sportif Michel Castaing) qui permet aux joueurs de pratiquer le football toute l'année dans d'idéales conditions. Par la suite, un nouveau club-house a été posé et les vestiaires ont été rénovés.



Les deux courts extérieurs de tennis ont été rénovés par la ville en 2019. Le club dispose également d'un club-house, d'un court couvert et de créneaux dans la salle polyvalente. Une réflexion est actuellement menée par la municipalité pour renouveler à terme les équipements couverts eu égard au vieillissement des salles actuelles.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons Encadanse et la FNACA.

ENCADANSE



Repas dansant organisé le samedi 6 novembre dernier à l'Espace Soutine.

L'association « Encadanse à Lèves » a installé son siège social à la mairie de Lèves depuis un an. Son président est monsieur Christian Sortant.

L'association débutera ses cours le mercredi 14 septembre 2022 au pôle associatif du Mousseau avec Valérie Sortant professeur de danse.

Elle proposera le mercredi à :

- 18h : un cours de danse en ligne débutants,
- 19h : un cours de danse en ligne niveau 2,
- 20h : un cours de zumba, tous niveaux à partir de 15 ans,
- 21h : un cours de danse de salon débutant 2.

L'association proposera également des soirées dansantes tous les mois 1/2, des stages de danse. Elle participera également au forum des associations et à toutes manifestations proposées par la mairie (suivant les dates et les disponibilités).

Un cours d'essai gratuit est possible, pour les tarifs se renseigner au 07 85 61 06 55.



FNACA



Les membres du Conseil d'administration : Jeanne Trébétel, Jean-Jacques Gudin, Daniel Debray, François Dauvillier. Manque sur la photo : Josiane Gestin.

La FNACA (Fédération nationale des anciens combattants en Algérie) est une association qui a été créée à Lèves le 21 décembre 1972, sous l'égide de Monsieur Michel Castaing, maire de Lèves.

Elle regroupe les jeunes gens appelés ou rappelés qui sont allés faire du maintien de l'ordre en Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) de 1952 à 1962. La commune de Lèves a été endeuillée par le décès de deux de ses concitoyens : Jacky Larue, enfant de Lèves et Robert Deveaux.

L'association compte à ce jour 99 adhérents. Le conseil d'administration se compose ainsi : François Dauvillier, président, Jeanne Trébétel et Daniel Debray, vice-présidents, Josiane Gestin, secrétaire, Jean-Jacques Gudin, trésorier et de 10 membres.

Nous avons le souci de perpétuer le devoir de mémoire en participant aux diverses cérémonies patriotiques : le 19 mars, date de la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie, 8 mai, 11 novembre et sur le plan local : 1^{er} mai au monument des fusillés de Chavannes et 16 août, date de la libération de Lèves.

Chaque année, avec nos amis de Nailsworth, nous commémorons le 11 novembre, soit à Lèves, soit à Nailsworth.

Nous entretenons des relations très amicales avec nos « anciens » de l'Union locale des anciens combattants dont le président est Monsieur Jean Baillon.

Nous avons ouvert notre association à des « amis » qui participent régulièrement à nos activités et nous les en remercions.

En plus des cérémonies patriotiques et pour resserrer nos liens d'amitié, nous avons organisé des voyages, des animations telles que le méchoui et la matinée dansante mais le Covid 19 a annulé nos sorties prévues et la reprise est difficile.

Notre prochaine assemblée générale aura lieu le 19 septembre 2022.

INFOS UTILES

Président : François Dauvillier
Contact : 02 37 36 41 05 / ulac.fnaca.leves@orange.fr

NOUVEAU

■ TWIRLING DANSE CLUB DE LÈVES



Une nouvelle association voit le jour à la rentrée, le twirling danse club de Lèves, dirigée par Alicia & Laura Delachaume. Ce projet était une évidence pour ces deux sœurs qui ont grandi dans la commune, tout comme leur papa.

Forte de leurs 19 années de pratique, d'entraînements et de concours dans une autre association du département, elles ont souhaité créer ensemble une association qui leur ressemble avec des valeurs qui leurs sont chères :

l'entraide, le plaisir de partager et la passion pour cette pratique sportive qu'elles affectionnent depuis leur plus jeune âge.

Ce sport allie le maniement du bâton et la danse principalement, mais également d'autres accessoires peuvent être utilisés dans la

création des danses tels que les chapeaux, pompons, les foulards par exemple.

Il existe aussi différents niveaux de technicité du maniement du bâton, qu'Alicia & Laura sauront transmettre afin de perfectionner le niveau de celles et ceux qui le désireront.

C'est donc dès septembre, qu'elles accueilleront des adhérents et adhérentes qui souhaiteraient découvrir le twirling danse. Plusieurs créneaux sont prévus afin de pouvoir accueillir les plus jeunes dès 3 ans avec le Baby Twirl, puis en fonction des âges et niveau de chacune et chacune.

Elles vous attendent nombreux et nombreuses, le **mercredi 7 septembre 2022** pour découvrir & vous inscrire.

Infos utiles :

Adresse de l'asso : 61 bis route de Chavannes logt 9 28300 Lèves

N° de tel : 06.24.84.04.43

Mail de l'asso : td-cl@hotmail.com



■ LA SAINT HUBERT DE LÈVES

La Saint Hubert de Lèves existe depuis les années 1930 sans aucun incident ou accident à déplorer.

Quelques individus se permettent de détruire nos installations mises en place pour la sécurité. Ces individus (toujours dans l'ombre car en plein jour nous ne les croisons jamais) commettent des actes de vandalisme, détruisent ces installations, nous ne pouvons employer d'autres termes.

Ces gens, font partie des opposants au chant du coq, aux cloches de l'Eglise et de la chasse. Ils doivent apprendre à vivre à la campagne, en ruralité, car nous mêmes chasseurs respectons tous les pratiquants des espaces communaux (VTT, course à pied, promeneurs) sans problème depuis tout temps.

Respectez nous de la même manière.

La Saint Hubert



■ TENNIS CLUB - FIN DE SAISON & REPRISE



Cette saison 2021-2022 s'est achevée par un week-end tennistique intense les 2 et 3 juillet. Le samedi a vu la fin de notre tournoi interne avec la tenue des demies-finales le matin (Cécile / Laurène, Anne-Charlotte / Julie, Jérémy / Jonathan et Alexis / Maxime) puis les finales l'après-midi. Tout d'abord la finale de la consolante homme avec la victoire de Noé, suivie des tableaux principaux : Cécile contre Julie et Maxime contre Jérémy. Ce tournoi s'est terminé par la remise des récompenses (Merci à Carrefour express et Larde sport pour leurs dons et un immense merci à la boulangerie La Pierrotine pour sa générosité) et un pot de l'amitié pour fêter les victoires de Cécile et Jérémy.

Le dimanche nous avons pu profiter d'un temps magnifique pour faire la fête du club qui a rassemblé près de 80 adhérents autour d'animations, d'un bon repas et d'un tournoi de double. Cette journée ensoleillée s'est terminée en soirée.

Après un dernier stage pour les jeunes début juillet, tout le monde a pu enfin profiter des vacances. Mais si les cours sont en pause, ce n'est pas le cas de nos adhérents qui continuent la pratique du tennis à Lèves ou sur leur lieu de vacances.

Place maintenant à la saison 2022-2023 avec la reprise des cours pour certains dès le **lundi 5 septembre** et la reprise des compétitions équipes dès le **11 septembre**. On vous attend sur les courts !

■ ABEILLE LÉVOISE - FÊTE LE 25 SEPTEMBRE



Le **25 septembre** au champ de tir de Chavannes aura lieu la 4^{ème} édition de la fête de l'Abeille, suivez les flèches !

Sur place démonstration et explication du fonctionnement de la ruche et de la vie de l'abeille, Vente de miel, bougie et Bee Wrap, Différentes animations par nos partenaires, Restauration et buvette sur place. A 12h apéritif offert - Entrée gratuite

■ LE COMITÉ DE JUMELAGE



Lors de notre voyage à Nailsworth en mai dernier, un cadeau des 25 ans de jumelage nous a été offert par le Comité de Jumelage : les couturières de Nailsworth (Creative Textile Group) ont réalisé une bannière, un magnifique travail pour célébrer cet anniversaire. Chaque « carré » représente un motif lié à Nailsworth ou à Lèves.

■ LA VIGNE DE LÈVES



Bonjour à tous, merci d'être fidèle à nos actualités sur le Pied de Fée !

L'été a été consacré essentiellement au travail du terrain et au soin des pieds de vigne, dont la jeunesse nécessite une surveillance attentive et quotidienne.

La période caniculaire a été maîtrisée et nous sommes satisfaits de cette première croissance, notre pépiniériste, qui nous a fait le plaisir de sa visite début août, a confirmé que nous sommes sur la bonne voie.

Nous vous recommandons à nouveau de consulter notre site internet (www.lavignedeleves.com) et suivre notre page Facebook, car notre actualité sera importante à la fin de l'été.

Nous vous donnons rendez-vous au Forum des Associations le **dimanche 4 septembre**, et vous remercions de faire la promotion de notre projet auprès de vos proches et amis. Il reste des pieds de vigne à parrainer et nous avons besoin de compléter notre équipe ! Belle rentrée à tous.

François MEBS

■ CHARLES GAUTIER



L'Association a organisé le 27 juin 2022 une visite de la fromagerie Graindorge à Livarot, suivie d'une dégustation de fromages, puis un repas à l'auberge "la puce à l'oreille (auberge de la levrette) à Mézidon. Le repas s'est déroulé au milieu d'un musée de musiques mécaniques en état de fonctionnement. Cette journée fut très agréable. Pendant les vacances, le club du jeudi a gardé ses portes ouvertes et a accueilli entre 20 à 25 personnes.

La promenade du mardi après-midi a été interrompu les journées de grandes chaleurs (< à 28°).

Rappel : Le goûter initialement prévu le 25 septembre, aura lieu le 2 octobre 2022 à l'Espace Soutine à partir de 15 heures.

Cette année, le Bureau participera au Forum des Associations qui a lieu le **4 septembre 2022** au Complexe Sportif Michel Castaing de 10h à 17 h. Venez nombreux.

Le Président, Roger RENAULT

■ LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



L'association des Amis du Lèves Music Band aborde la rentrée scolaire avec beaucoup d'enthousiasme et un conseil d'administration

renouvelé et motivé ! Paulin Carrière a été élu président et Simon Duval, vice-président, lors de notre assemblée générale, dimanche 3 juillet. Cette réunion avec les membres ainsi que le repas convivial qui a suivi ont permis de relancer les projets pour les orchestres de la ville de Lèves.

Notre association s'occupera toujours de la logistique et de la convivialité des orchestres symphoniques et d'harmonie de l'école de musique, mais nous accueillons désormais également le Fairy Feet Bigband parmi nous, avec l'envie de développer les liens entre tous ces ensembles. De nombreux concerts sont programmés tout au long de l'année scolaire avec l'école de musique. Pour les préparer au mieux, les répétitions des orchestres reprennent le **23 septembre**.

■ COMITÉ DES FÊTES



Après 3 ans d'absence, retour couronné de succès, grand beau temps, belle fréquentation, beaucoup d'exposants ont pu faire de bonnes affaires. Le comité des fêtes de Lèves.

■ LÈV'ART

Lev'Art s'est mobilisée pour la Tanière

Arlette Loire, présidente de l'association Lev'Art, accompagnée d'Héliatrice Soubrier et d'Hervé Loire, membres de ce collectif d'artistes, ont remis un chèque de 700 €, à Francine Violas, responsable et cofondatrice du zoo-refuge la Tanière, à Nogent-le-Phaye.

Ce don est le fruit de la vente de « petits animaux customisés par tous les membres de l'association », qui ont été présentés, parmi plus de 200 œuvres, en mai dernier, lors de l'exposition de Lev'Art à l'atelier de

l'Orangerie (*). « Le but de l'association est de promouvoir et partager l'art en général par le biais d'expositions - ventes permettant de recueillir des fonds pour accompagner d'autres causes », a indiqué la présidente.

« Ce don, au zoo-refuge la Tanière, va aider à soigner et nourrir les animaux en souffrance qui ont été recueillis, dont les deux tiers sont issus de sauvetages (car maltraités, abandonnés, utilisés en laboratoire...) », renchérit Arlette Loire. ■

(* 24 rue d'Ourville, à Lèves.



■ GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Nous espérons que vous avez passé de bonnes vacances et que vous êtes en forme pour recommencer une année de sport. En effet, les cours de gymnastique volontaire reprennent à Lèves et dans l'agglomération chartraine le **lundi 12 septembre**. La gymnastique volontaire est une activité très conviviale, sans esprit de compétition où l'on aime se retrouver pour travailler dans une ambiance sympathique. Les cours sont mixtes, pour adultes à partir de 16 ans.

Les cours se déroulent au complexe sportif « Michel Castaing », 12 rue de Josaphat à Lèves aux jours et heures habituels. Les inscriptions se prennent toute l'année, sur place, à l'heure du cours. Pour les nouveaux adhérents, certificat médical obligatoire dès la rentrée, au moment de l'inscription.

N'hésitez pas à nous rejoindre. Pour tous renseignements complémentaires, nous vous donnons rendez-vous au forum des associations le dimanche 4 septembre à Lèves. Vous pouvez vous adresser au secrétariat de la G.V. tél. 02.37.33.09.74 ou par mail : gymnastiquivolontaire-028012@epgv.fr. Vous pouvez également contacter Monique BERGER au 02.37.36.46.22, Yvette AMY au 06.80.31.24.14 ou Nicole DAUVILLIER au 02.37.36.41.05.

■ AMICALE LAÏQUE



Belle exposition artistique des cours de l'Amicale

Traditionnellement, les ateliers Encadrement et Peinture clôturent leurs cours chaque année à la salle Josse, par une exposition des œuvres des élèves. Ce fut encore le cas fin juin, malgré une année difficile due à la pandémie. Un nombre important de réalisations ont pu être exposées. Les nombreux visiteurs

ont admiré la créativité des œuvres, qu'elles soient le fruit d'élèves débutants ou confirmés, d'enfants ou d'adultes. Pour la peinture, différentes techniques picturales de peintres reconnus ont été abordées. Quant à l'encadrement, il s'agissait toujours de sublimer un document par la création d'un cadre artistique. Les cours sont assurés par Eliane Vally pour la peinture et par Nina Assuncao pour l'encadrement, des artistes et professeurs de grande qualité. Encore une fois, elles ont su partager leur passion et leur savoir faire pour le plus grand bonheur de leurs élèves.

■ HALLOWEEN - VENEZ FRISSONNER !



Vous avez rendez-vous avec les monstres le **lundi 31 octobre 2022 de 18h30 à 21h30** au 28 avenue Soutine. Les habitants du lieu vous accueilleront avec dégustation de soupe de potirons, jus de fruits et bonbons... Venez déguiser !

Modern Jazz dance ou Danse africaine ?

Deux nouveautés ! Si fraîches qu'elles n'ont pas pu paraître dans le guide des associations.

Grâce à Claire De Paiva, notre nouvelle animatrice très motivée, la danse modern jazz fait son retour dans la salle Marcel Josse pour les enfants, à partir de 6 ans, les mercredis hors vacances scolaires. Les horaires précis seront établis pour satisfaire le plus grand nombre. Indiquez-nous vos préférences en venant aux pré-inscriptions à la salle Josse, en bas de l'avenue Gérard Philippe le **jeudi 1^{er} septembre** de 18h30 à 20h30 ou au forum des associations le dimanche 4, complexe sportif de l'avenue d'Aligre.

Faith Kondi animera pour sa part l'atelier de danse africaine ouvert à tous les adolescents ou adultes qui veulent élargir leur pratique à de nouveaux horizons. Tous les jeudis de 18h à 19h, hors vacances scolaires. Inscriptions aux mêmes lieux et horaires que pour la modern jazz dance.

A bientôt, en danse !



ÉTAT-CIVIL

Naissances

09.04.2022	Clémence GOUTTE	25.06.2022	Donovan DAMAS
20.05.2022	Camille ROUCAU	02.07.2022	et Joëlle ROCHE

Mariages

02.04.2022	Adrien SIMARD et Constance NUTTE	09.07.2022	Pierre-Thibault GOUPY et Malouine OULD-ABDESSLAM
		15.07.2022	Sébastien COULÉON et Aurore MOUTON
		16.07.2022	Fabrice DELABY et Lucile LHUILLIER

jusqu'au 27 juillet 2022

Décès

05.06.2022	Daniel BODIN
06.07.2022	Marie-Ange CHARRIER veuve MARTIN
	Paulette GENTIL veuve FEUILLÂTRE

URBANISME

jusqu'au 22 juillet 2022

Autorisations délivrées

Déclarations préalables					
ALB Ioan-Vicrel BRUN Claude CASTEL Benjamin SOURICE Thomas POTHEAU Marie-Anne LOUVIGNE David ROUSSEAU François JOLLUT / RAMIREZ PLESSIS Frédéric JOLLUT / RAMIREZ FLEURY Antoine EVRARD Jérôme PIGEON Emmanuelle DECET Christian BRADIN Nicolas BABINOT Delphy MARECAL Thierry DEHAYE Colette HARCHICH Youness MENARD James BONVALLET Guy LABARRE Martial ONFA Florin MORGANTI Gilles GABILLARD Mickaël SCP Tés Notaires CHERON Hervé CHERON Hervé BONNET Adrien	2 rue Jean Jaurès 1 rue des Hauts de Fresnay 5 allée des Alouettes 31 rue des Hauts de Fresnay 35 route du Bois de Lèves 31 B rue de Josphat 11 rue Charles Darwin 9 rue Charles Darwin 2 A rue de Baillieu 9 rue Charles Darwin 3 rue d'Ouarville 42 rue des Hauts de Fresnay 4 rue de la Vallée Baron 27 avenue Gérard Philippe 19 rue Flora Tristan 29 rue des Hauts de Fresnay 24 rue du Bout du Val 127 avenue de la Paix 87 route de Chavannes 7 clos des Grands Prés 31 avenue Marcel Proust 2 rue des Dames Blanchées 13 rue Jules Vallain 2 rue Flora Tristan 41 rue Nelson Mandéla 49 avenue de la Paix 63 rue du Bout du Val 63 rue du Bout du Val 11 avenue de la Paix	REJET TACITE Plancher suspendu Extension maison actuelle Pose d'un vélux / combles Ouverture clôture pour portail Muret avec portail coulissant Création ouverture portail REFUS Clôture Installation pergola / clôture Clôture / Pose portail coulissant Volets / volet roulant / porte de garage Installation serre de jardin Abri de jardin Remplacement clôture Isolation thermique extérieure Extension maison actuelle Clôture maçonnée Ravalement façade droite entrée Division parcellaire en vue de construire Installation portail portillon Pose carport Peinture pignon côté sud Pose vélux dans pièces existantes Matériaux couverture toit Construction d'une véranda Pergola climatique Réfection façade côté rue Pose vélux roulant Abri de jardin Réfection toiture à l'identique	REXHEPI Muhamer ROUSSEAU François NGANGA Thomas	10 rue Jean Moulin 11 rue Charles Darwin 3 allée des Iris	Création 4 vélux Construction mur clôture entrée Vélux façades avant et arrière
			Autorisation de travaux OBERDIEDER Cynthia	5 rue Bernard Jumentier	ABANDON ERP garage en Cabinet magnétiseur
			Permis de construire BROUARD Benjamin	138 route de Chavannes	REFUS Construction d'une maison habitation + Institut Construction 3 maisons individuelles R + Combles PC valant division REFUS Construction d'une villa avec piscine Construction d'une maison ABANDON ERP garage en Cabinet magnétiseur
			LECLERE Benjamin	119 / 121 route de Chavannes	Construction maison plein pied REFUS Construction 2 maisons individuelles PC valant division REFUS Construction 2 maisons individuelles PC valant division Démolition 4 hangars + Construction une maison
			BUYUKOZTURK Erdem	51 bis route de Chavannes	
			GUIMBAL Jean-François OBERDIEDER Cynthia	74 rue de Baillieu 5 rue Bernard Jumentier	
			GOMES EDUARDO Sabrina BULUT Kamil	2 Chemin de Dreux 114 route de Chavannes	
			AKDOGAN Serbal	Route du Bois de Lèves	
			AKDOGAN Serbal	Chemin de Dreux	
			Permis d'aménager LEGRAND Patrice	21 avenue de la Paix	Modification entrée lot 1 / Modification distance recul / Modification règlement construction

Autorisations en instruction

Déclarations préalables					
COUDRIER Alain	4 rue de la Voie Romaine	INCOMPLET Remplacement clôture bois en clôture composite Rénovation toiture Remplacement portail entrée / clôture façade Construction mur clôture entrée Isolation extérieure ton pierre Dépose module radio / Pose 3 antennes + 3 modules radio Clôture Rénovation façade ton pierre Installation pompe à chaleur	AXIS CONSEILS JOUSSELIN Carole	19 rue Chanzy 6 bis rue des Grands Prés	Division parcellaire pour construire Installation pompe à chaleur
DECET Christian SCHOOIS Julien	27 avenue Gérard Philippe 113 avenue de la Paix		Autorisations de travaux CHARTRES METROPOLE HABITAT	6 résidence Saint-Exupéry	Changement système Sécurité Incendie Installation enseigne
ROUSSEAU François CLOUET Denis TOTEM France	11 rue Charles Darwin 14 rue des Lucasses 1 avenue de la Gare		MMA	43 avenue de la Paix	
CLOUET Denis Technitot Chartres MONDONNET Carole	14 rue des Lucasses 14 allée Prométhée 6 bis rue des Grands Prés		Permis de construire SCCV AR CARMEL	5b rue de Longsault / 39 rue de la Cité 26 bis rue de Baillieu 14 rue Vau Monnaie	Ensemble résidentiel immobilier 4 bâtiments Construction maison individuelle Extension salon et garage

CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 30 JUIN 2022

1. Désignation des jurés d'assises - Tirage au sort
VU l'arrêté préfectoral n SPD 11/2022 relatif aux modalités de désignation des jurés d'assises, il y a lieu de procéder au tirage au sort afin d'établir la liste préparatoire.

CONSIDERANT que le nombre de jurés est fixé à 330 pour le département d'Eure et Loir, les communes de plus de 1300 habitants ont l'obligation de désigner un juré pour 1300 habitants. Pour la ville de Lèves, le nombre est de 4 multiplié par 3 soit 12.

VU l'obligation de tirer au sort un nombre triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral,

VU que le tirage au sort porte sur la liste électorale,
VU le choix de monsieur le Maire de procéder au tirage au sort de la façon suivante

Les conseillers désignés donneront un numéro de page puis un numéro de ligne et par conséquent le nom du juré,

VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022,

La liste préparatoire pour 2022 est déterminée comme suit:

Page	Ligne	Nom	Prénom	Nom d'épouse	No
402	3	ZOUNON	Murielle	LANGRY	1039
244	1	LEHOUX	Ludovic		661
122	6	OIN EBOUMBOU	Hélène	BATOUMBI	297
52	10	BOURGIER	Emmanuel		143
32	8	BERTRAND	Vanessa		81
94	7	COUILLIEN	Rozenne		224
254	6	LHERITIER	Françoise	RAGUENEAU	632
100	5	DAHURON	Marine		249
205	9	IZEL	Alyson		488
28	2	BENAZRA	Elisabeth	WIERZBA	62
6	1	ALMEIDA	Ruben		14
56	3	BREANT	Françoise	LEROY	110

2. Adhésion à l'association ARBRES 28 et environnement - Annexe

Issue de la loi 1901, l'association A.R.B.R.E.S 28 et environnement située à Nogent sur Eure a pour objet :

La mise en valeur des arbres considérés comme remarquables - notamment en les faisant bénéficier d'un label qui garantit leur protection,
 La prise en compte et le respect de l'arbre en tant qu'individu, situé souvent dans un ensemble plus vaste de biodiversité forestière,
 La protection juridique de l'arbre remarquable,
 La sensibilisation et l'information du public en diffusant les connaissances de toutes sortes qui concernent les arbres remarquables, et les arbres en général dans leur environnement (conférences, expositions, et tous moyens d'expression),

La réalisation, en partenariat avec des professionnels de l'enseignement, du monde de la culture et/ou des médias, de supports pédagogiques, notamment à destination des jeunes,
 Des échanges d'expériences et d'expertise avec d'autres professionnels et /ou représentants du monde associatif,

Souhaitant développer les actions au profit de l'arbre, la commune souhaite adhérer par le versement d'une cotisation annuelle de 45 euros pour 2022.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les commissions « Affaires générales » et « services à la population » du 20 juin 2022,

CONSIDERANT le souhait de la commune d'engager le partenariat avec l'association A.R.B.R.E.S 28 et environnement,
Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE d'adhérer à l'association A.R.B.R.E.S 28 et environnement par le versement d'une cotisation annuelle.

3. Modification du règlement intérieur de l'école de musique - Annexes

Le précédent règlement intérieur de l'Ecole municipale de Musique a été adopté en séance du Conseil municipal du 4 octobre 2018.

La modification du règlement a pour objet de supprimer les modalités relatives aux cursus et parcours musicaux et d'intégrer ces éléments dans un règlement pédagogique.

VU la commission « Services à la population » du 20 juin 2022,
VU le projet du nouveau règlement intérieur de l'Ecole municipale de musique,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE le nouveau règlement intérieur de l'école de musique.

4. Extension et aménagement du cimetière - Annexe

La ville de Lèves dispose d'un seul cimetière cadastré AT 112 et 113 d'une superficie de 9 057m² situé chemin de la vallée en bordure du Couasnon. Il est rendu nécessaire aujourd'hui de procéder à son extension.

Il est précisé qu'en application de l'article L 2223-1 du CGCT, une autorisation préfectorale est nécessaire pour les créations et agrandissements situés à la fois selon les conditions cumulatives :

Dans une zone urbaine,
 A l'intérieur d'un périmètre d'agglomération,

A moins de 35 mètres d'une habitation, celle-ci étant calculée par rapport à l'habitation la plus proche du cimetière, l'habitation comme étant tout bâtiment dans lequel se rencontre le fait de la présence habituelle, quoique non permanente de l'homme.

De plus, l'article 2223-2 du même code prévoit que les terrains prévus dans ce cadre doivent être cinq fois plus étendus que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé de morts qui peuvent y être enterrés annuellement.

Au regard de la réglementation et de l'impossibilité d'implanter de nouveaux colombariums en raison de la configuration des lieux, il est donc rendu nécessaire, compte tenu de l'évolution des besoins de la population et du cimetière de prévoir une extension et donc un nouvel aménagement.

Il est à noter que l'extension du cimetière nécessitera l'acquisition d'unités foncières jouxtant celui-ci, d'une étude hydrogéologique et d'une enquête publique préalable à sa création ainsi que d'une

autorisation préfectorale.

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 juin 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le Maire à engager le projet d'extension et d'aménagement du cimetière, et à effectuer toutes les opérations nécessaires à la validation et à la réalisation du projet,
AUTORISE monsieur le Maire à lancer l'ouverture d'une enquête publique prévue par le Code de l'environnement, de solliciter les avis et autorisations rendus obligatoires,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

5. Exercice 2021- Certification des comptes de gestion du receveur Ville de Lèves et Espace Soutine

Après s'être fait présenter les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Il convient de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2021 y compris celles relatives à la journée complémentaire, sur l'exécution des budgets « ville de Lèves » et « Soutine » de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et sur la comptabilité des valeurs inactives.

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

6. Exercice 2021- Comptes administratifs - Annexes

Conformément aux articles L 1612-12 et L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, les comptes administratifs de l'exercice 2021 sont arrêtés et soumis au Conseil municipal pour approbation.

VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la séance
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 24 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), APPROUVE les comptes administratifs de l'exercice 2021 de la commune de Lèves et de l'Espace Soutine, tels que présentés, dont les résultats cumulés s'élèvent à :

Budget Fonctionnement Commune de Lèves	
Dépenses	6 632 106,76 €
Recettes	7 712 495,85 €
Résultat de fonctionnement	1 080 389,09 €

Budget Investissement Commune de Lèves	
Dépenses	4 493 368,64 €
Recettes	5 069 951,38 €
Résultat d'investissement	576 582,74 €

Budget Fonctionnement Espace Soutine	
Dépenses	54 389,24 €
Recettes	32 726,18 €
Résultat de fonctionnement	-21 663,06€

Budget Investissement Espace Soutine	
Dépenses	0€
Recettes	1246€
Résultat d'investissement	1246€

Résultats cumulés exercice 2021

Commune de Lèves (excédent)	1 656 971,63 €
Espace Soutine (déficit)	- 20 417,06 €

7. Exercice 2021- Comptes administratifs -Affectation des résultats

Lors de sa séance du 7 février 2022, le Conseil municipal a procédé à la reprise par anticipation des résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion.

Ainsi, si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2022.

CONSIDERANT les résultats provisoires du compte administratif 2021 comme suit:

Section de fonctionnement :	excédent de	1 077 385,38 euros
Section d'investissement :	excédent de	576 582,74 euros

CONSIDERANT les résultats définitifs du compte administratif 2021 approuvés ce jour comme suit :

Section de fonctionnement :	excédent de	1 080 389,09 euros
Section d'investissement:	excédent de	576 582,74 euros

VU l'instruction comptable M14,

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 Juin 2022, Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

Budget principal

Report en fonctionnement (R002)	168 228,83€
Affectation en investissement (R1068)	912160,26€
Report en investissement (R001)	576 582,74€

Budget Espace Soutine

Report en fonctionnement (D002)	21663,06€
Report en investissement (R001)	1246,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), DECIDE l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2021 tels que présentés ci-dessus.

8. Exercice 2022 - Budgets Supplémentaires Ville de Lèves et Espace Soutine - Annexes

Après avoir pris connaissance des projets des budgets supplémentaires pour l'exercice 2022 pour le budget principal de la ville de Lèves et celui de l'Espace Soutine joints en annexe,

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, 25 voix pour, 4 abstentions (Mmes GUILLET, GONZALEZ-RUIZ, IZEL et M. GILLOT), VOTE tels que présentés, les budgets supplémentaires 2022.

9. Exercice 2022 - Emprunt de 1 500 000 euros - Annexe

Afin de financer le programme d'investissements de la commune de Lèves, un emprunt de 1 000 000 euros a été inscrit au budget primitif 2022 de la commune de Lèves, lequel a été voté en séance du Conseil municipal du 7 février 2022.

Pour autant, la commune de Lèves, en raison de l'augmentation prévisible du coût des projets, propose de porter l'emprunt à 1 500 000 euros. Pour ce faire, une consultation auprès d'établissements bancaires pour la contraction d'un emprunt a été lancée.

Après avoir pris connaissance, de la proposition de la Caisse d'Epargne Loire Centre dont le siège social est situé au 7 rue d'Escures à Orléans (45), il est proposé de retenir leur offre en date du 23 juin 2022, Les caractéristiques de l'emprunt sont les suivantes :
Contrat de prêt : 1 500 000 Durée du contrat de prêt: 20 ans
Objet du contrat de prêt : financer les investissements
Taux d'intérêt annuel : index Euribor 3 mois assorti d'une marge de 0,84 %
Option de passage à taux fixe
Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté

VU la proposition de la Caisse d'Epargne jointe,
VU le budget primitif 2022 voté, en séance du Conseil municipal du 7 février 2022,
VU le budget supplémentaire 2022,
VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022,
CONSIDERANT la nécessité de contracter un emprunt de 1 500 000 euros pour financer les projets d'investissements,
CONSIDERANT que l'emprunt est inscrit en crédits au budget 2022,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, DECIDE de contracter un prêt dont les caractéristiques sont jointes en annexe,
AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature du dit contrat.

10. Exercice 2022 - Attribution d'une subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves apporte un soutien financier par le versement d'une subvention de fonctionnement aux associations.

Après examen de la demande formulée par le Comité des Œuvres Sociales intervenant en faveur du personnel de la commune de Lèves, il est proposé d'attribuer un versement d'une subvention pour l'exercice 2022 :

-au Comité des Œuvres Sociales pour un montant de 15 000 euros, pour le financement d'actions en faveur du personnel.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération n° 91/17 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU la délibération 02/2022 du Conseil municipal en date du 7 février 2022 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2022,

VU la demande de subvention déposée par le Comité d'Œuvres Sociales,

VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention de 15 000 euros au Comité d'œuvres Sociales pour l'exercice 2022, dont le montant global a été voté au budget primitif 2022,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement du montant relatif à la subvention du COS telle que votée.

11. Exercice 2022 - Attribution d'une subvention exceptionnelle

Dans le cadre de sa politique de soutien aux associations, la ville de Lèves peut apporter un soutien financier à titre exceptionnel par le versement d'une subvention. Cette dernière doit permettre le financement d'actions ponctuelles.

Après examen de la demande formulée par l'association « Ecole d'arts martiaux et de self-défense de Lèves », il est proposé au Conseil municipal d'attribuer, le versement d'une subvention de :

-700 euros à l'association « Ecole d'arts martiaux et de self-défense de Lèves » pour l'organisation des 10 ans de l'association.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 février 2022 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2022,

VU la délibération n° 91-17 du Conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

VU la demande de subvention déposée par l'association,

CONSIDERANT que la subvention ne sera versée que sur justificatifs de l'association du bon déroulement de l'action,

VU la commission « Affaires générales » du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle :

- de 700 euros à l'association « Ecole d'arts martiaux et de self-défense de Lèves » pour l'organisation des 10 ans de l'association,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement de ladite subvention.

12. Exercice 2022 - Créances irrécouvrables – Effacement de dettes

Le recouvrement des créances relève de la compétence du comptable public. Ainsi, l'instruction comptable M14 fait la distinction entre des créances éteintes suite à une procédure de rétablissement personnel ou de liquidation judiciaire ne pouvant plus faire l'objet de poursuites, ni de recouvrement et les autres créances à admettre en non-valeur.

L'effacement de la dette (créance éteinte), prononcé par le juge, s'impose à la collectivité créancière, qui est tenue de la constater.

Par décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au profit d'un usager, il convient de procéder à l'effacement de la dette le concernant par l'inscription d'une dépense au compte 6542.

Cette dette correspondant à des impayés de cantine est d'un montant global de 1 149,12 euros.

VU la demande d'effacement de dettes émise par le comptable public,
VU le code général des collectivités territoriales,
CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2022 au chapitre 65, compte 6542 « créances éteintes »,

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, CONSTATE l'effacement de la dette pour un montant de 1 149,12 euros, sur décision de la commission de surendettement imposant une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, **DIT** que la dépense correspondante sera constatée au budget 2022, chapitre 65- compte 6542 « créances éteintes ».

13. Personnel communal – Ouverture de postes saisonniers – Annule et remplace

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. L'organe délibérant doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité territoriale à recruter.

Afin d'assurer le bon déroulement de la fête Vikings qui se déroulera fin de semaine 27, les 8, 9 et 10 juillet 2022, il est nécessaire de créer des emplois saisonniers d'adjoints techniques pour cette période.

Conformément à l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984, il peut être fait appel à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à l'accroissement saisonnier d'activité. La rémunération de ces agents s'effectuera selon la grille indiciaire en vigueur.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3, alinéa 2 (agents saisonniers),

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget 2022 de la commune,

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 Juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité, ACCEPTE la création d'emplois saisonniers d'adjoints techniques,

HABILITE l'autorité territoriale à recruter des agents contractuels pour pourvoir ces emplois,

AUTORISE monsieur le Maire à signer les contrats correspondants selon les modalités fixées ci-dessus.

14. Chartres métropole – Avenant n°1 à la Convention de co-maitrise d'ouvrage dans le cadre du projet de requalification « rue de Bailleau » - Annexe

Lors de sa séance du 06 septembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la convention fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et Chartres Métropole concernant le projet de requalification « rue de Bailleau », volet réseaux.

S'agissant spécifiquement de l'enveloppe financière de Chartres métropole, cette dernière indique une enveloppe prévisionnelle de 208 333, 33 euros HT, soit 250 000 euros TTC, alors que le montant connu est de 257 118,17 euros HT, soit 308 541,80 euros TTC. Il convient donc aujourd'hui, au regard des montants à percevoir, de

procéder à la signature d'un avenant à la convention initiale. En effet, comme le prévoit l'article 4.5 de la convention initiale, un avenant doit être conclu en cas d'évolution de plus de 10 % du montant global de l'enveloppe financière prévisionnelle hors actualisation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de conclure un avenant à la convention initiale fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité pour chaque partie, la ville de Lèves étant maître d'ouvrage.

VU les commissions « Affaires générales » et « Technique » en date du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à procéder à la signature du dit avenant à la convention fixant les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et Chartres Métropole concernant le projet de requalification « rue de Bailleau », **AUTORISE** monsieur le Maire ou son représentant à percevoir les montants des participations qui doivent être versées par Chartres métropole au titre de ses compétences.

15. Convention portant sur le déclassement partiel de la route départementale 339/14 - Annexes

À la suite des différents travaux d'entretien réalisés sur une partie de la route départementale 339/14 et chemin des fusillés, et en raison de l'usage de cette voirie, il est proposé au Conseil municipal, de procéder au classement partiel en voirie communale de la route départementale 339/14, du PR 0+400 au PR 1+403 y compris chemin des fusillés et l'ouvrage d'art OA CU 058 (Couasnon).

Est exclu de cette convention de déclassement l'ouvrage d'art situé sur la rocade – OA n° CU69.

Il est précisé que l'ouvrage d'art concerné bénéficiera d'une réfection avant déclassement par le Conseil départemental.

Le transfert de voirie sera effectif après travaux et après l'élaboration d'un procès-verbal de transfert de domanialité entre le Conseil départemental et la commune de Lèves.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L3213-3,

VU le code de la voirie routière, notamment son article L132-2,

CONSIDERANT la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien entre le Conseil départemental et la commune de Lèves relative aux travaux sur la RD 339/14,

VU la commission « Affaires générales » en date du 20 juin 2022,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, APPROUVE la convention portant sur le déclassement partiel de la RD 339/14 du PR 0+400 au PR 1+415 y compris chemin des fusillés et l'ouvrage d'art OA CU 058,

ACTE que le déclassement partiel fera l'objet d'une mise à jour du tableau de classement des voiries communales,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder les formalités nécessaires et signer tous documents s'y rapportant.

16. Conseil départemental – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'entretien dans le cadre du projet de requalification « rue de Bailleau » - Annexe

Le projet d'aménagement de la RD 121/9, réalisé par la Commune de Lèves comprend les travaux de requalification de la rue de Bailleau sur l'ensemble de la voirie, notamment :

- Réseaux secs et humides
- Trottoirs
- Mobilier urbain

La présente convention a pour objet de fixer les modalités d'intervention, de financement et de responsabilité entre la commune de Lèves et le Conseil départemental concernant le projet de requalification « rue de Bailleau », volet voirie.

Retrouvez la suite du Conseil municipal sur [leves.fr](https://www.leves.fr)





Retrouvez les séances du Conseil municipal sur le **Youtube live de la ville** et l'intégralité des comptes rendus sur **leves.fr**.

LÈV'ENTS

TRIBUNES

MAJORITÉ

A chaque conseil municipal ou presque, les membres de l'opposition nous réclament de créer de nouveaux postes, avec pour effet d'augmenter les effectifs des services municipaux. Ce sont les mêmes qui nous avaient laissé une situation financière exsangue en 2014 (avec un autofinancement net négatif, rappelons-le) qui désormais que nous avons rétabli la situation n'hésitent pas à réclamer des dépenses de fonctionnement supplémentaires. Sans nous dire comment elles se financeront dans la durée, dans un contexte de pénurie budgétaire qui risque fort de s'accroître ces prochains temps avec une inflation dont nous commençons à subir les conséquences...

Méfions-nous des solutions faciles qui rasant gratis mais ensuite se payent cash. Si nous avions écouté l'opposition qui chaque année vote contre notre budget (et les baisses de dépenses de fonctionnement qui vont avec), la rénovation de l'école et ses différentes remises aux normes (sécurité, incendie, électricité, internet, handicap, etc.) pouvaient attendre. Nous ne parlerions même pas d'un projet de nouvelle école de musique ou de cœur de village.

Depuis 2014, plutôt que d'embaucher sans compter, nous avons pris la décision de gérer. Nous avons priorisé les services qui répondaient aux plus forts besoins de la population, nous avons réorganisé le personnel municipal, et avons engagé des investissements (stade synthétique de football, mairie rénovée, espace Gabriel Loire) qui aujourd'hui nous permettent de faire d'importantes économies (notamment d'eau et d'énergie. C'est aussi cela, la vraie écologie !).

Cette gestion durable nous permet aujourd'hui de mieux rémunérer les agents. Ils sont moins, mais mieux payés, et mieux accompagnés dans leur évolution de carrière lorsque cela est possible. Ainsi, le régime indemnitaire et les primes au mérite (jusqu'à 600 euros par an par agent) que nous avons mis en place conformément à nos engagements sont parmi les plus élevés des collectivités du département.

Cette gestion responsable nous a permis d'aborder avec sérénité la période de difficultés budgétaires que connaissent les collectivités depuis 2014 et qui risquent fort de s'accroître dans les temps qui viennent, avec la dette publique de l'Etat qui a explosé et l'inflation qui est en train de chambouler nos budgets. Imaginez la situation dans laquelle nous serions si ceux qui sont dans l'opposition aujourd'hui soient restés aux responsabilités municipales...

OPPOSITION

Le 12 août 2022

Fête de la bataille de ROLLON

Pour ce week-end de festivités dédié aux Vikings les 9 et 10 juillet, le budget de 30 000 € voté par les élus de la majorité est largement dépassé (la presse annonce 80 000 € de dépenses). Malgré les faveurs de la météo et une communication abondante, le public n'a pas été aussi nombreux qu'attendu. Globalement, les visiteurs sont restés déçus par la qualité des spectacles payants dans l'enceinte de la Fondation d'Aligre.

Notre groupe demandera dès la rentrée une présentation du bilan financier de cette fête.

Avec cette enveloppe, il aurait été possible d'organiser cet été des activités et des séjours pour les jeunes de plus de 12 ans. Rappelons qu'à Lèves, depuis l'arrivée de Rémi MARTIAL et sa première équipe, les activités de loisirs pour ados sont supprimées.

Que proposons nous ? Pour réunir les Lévois le temps d'un week-end en 2023 : une fête de la nature intergénérationnelle avec le concours des associations Lévoises et de l'agglomération, des artisans, artistes et producteurs locaux.

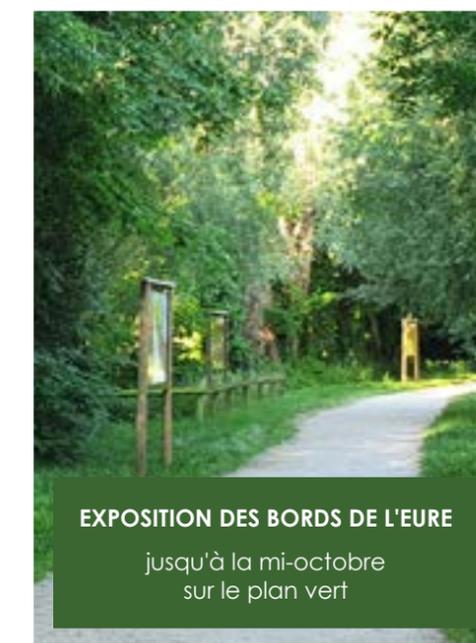
Face au réchauffement climatique, au manque d'eau, NOUS TOUS devons agir pour réduire la consommation de déchets, d'énergie et limiter les effets des chaleurs excessives.

Tout en se distrayant, cet événement serait l'occasion de découvrir des solutions alternatives pour s'alimenter, se déplacer, se chauffer.

En attendant, nous souhaitons que les décisions d'aménagement qui seront prises pour le cœur de ville tiendront compte des nouvelles données climatiques. Plantons et conservons en pleine terre des arbres qui procureront l'ombre et la couverture végétale nécessaires pour supporter les chaleurs et absorber les écoulements des eaux de pluie. Sur les places, en bordure des voies de circulation, dans les cours d'école et dans l'enceinte du stade, plantons des arbres pour rafraîchir l'air. Nos enfants nous en seront reconnaissants.

Bonne rentrée à toutes et à tous !

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité



SEPTEMBRE

DIMANCHE 04 SEPTEMBRE

Forum des associations
10h- 17h au complexe sportif Michel Castaing
Ouvert à tous

SAMEDI 24 SEPTEMBRE

La randonnée du facteur organisée par le CDRP28 avec le club philatélique chartrain
3 départs : 8h30, 9h et 10h / 3 boucles : 5km, 12km ou 15km
Départs et arrivées à la Grange aux 4 vents (étangs)
Renseignements au 02 37 28 45 74 / 06 82 62 43 65

DIMANCHE 25 SEPTEMBRE

Fête de l'abeille
10h - 19h au rucher de Chavannes
De nombreuses animations pour toute la famille !

LUNDI 26 SEPTEMBRE

Conseil municipal
20h30 - mairie, salle du Conseil
Ouvert à tous

OCTOBRE

JUSQU'À LA MI-OCTOBRE

Exposition des bords de l'Eure "911 - 1944, entre deux batailles millénaires"
20 panneaux visibles sur les bords de l'Eure

JEUDI 06 OCTOBRE

Cérémonie de remise des prix du concours des maisons et balcons fleuris
18h30 - mairie, salle du Conseil

VENREDI 07 OCTOBRE

Réunion des voisins vigilants
18h30 - mairie, salle du Conseil
Ouvert à tous

LUNDI 10 OCTOBRE

Réunion publique sur les finances communales
18h30 - 20h - mairie, salle du Conseil

LUNDI 31 OCTOBRE

Venez fêter Halloween !
De 18h30 à 21h30 au 28 avenue Soutine
Ouvert à tous

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ DE LA COMMUNE

- site internet leves.fr
- Facebook / twitter
- Lettre d'information (inscrivez-vous sur leves.fr)
- Appli mobile (téléchargez-la sur Android ou Apple)

FÊTE DE L'ABEILLE



4^{ème} édition

Dimanche 25 septembre

10h - 19h

Rucher de Chavannes - **LÈVES**

(ancien champ de tir)

Animations gratuites pour tous !

Vente de miel
du rucher,
de bougies et
BeeWraps

Visite du
Chalet
pédagogique,
rencontre avec
les apiculteurs et
découverte de la vie
d'un rucher

De
nombreuses
animations
proposées par nos
partenaires

Apéritif
offert, crêpes
et boissons sur
place



Organisée par



abeille-levoise.fr

